



SGS ATTESTE **VOS PRODUITS BIOSOURCÉS**

SGS EST LE LEADER MONDIAL DE L'INSPECTION, DU CONTRÔLE, DE L'ANALYSE ET DE LA CERTIFICATION

SGS

POUR VOUS AIDER À VALORISER VOS PRODUITS ISSUS PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT DE LA BIOMASSE, SGS ATTESTE LEUR CONTENU BIOSOURCÉ.

Bien que l'analyse du Carbone 14 permette de dissocier l'origine biosourcée et l'origine fossile du carbone d'un produit, elle n'identifie pas toujours le véritable contenu biosourcé d'un produit (constitué aussi d'autres éléments tels que azote, oxygène...), au risque de le sous-estimer.

SGS, en partenariat avec l'ACDV, a mis en place une méthodologie destinée à attester le taux d'origine biosourcé de tout type de produit (liquide, solide, gazeux...).

Cette méthodologie fait l'objet d'un projet de normalisation européenne au CEN/TC 411.

TOUTE LA CHAÎNE LOGISTIQUE EST CONCERNÉE

Que vous soyez producteur de matières premières, intermédiaire, fabricant de produits finis ou même consommateur, vous avez le droit de vérifier le contenu du produit que vous avez entre vos mains.

SGS MET SON EXPERTISE AU SERVICE DES PRODUITS D'ORIGINE RENOUVELABLE

1. ANALYSE DU CARBONE 14

Le produit est brûlé afin de récupérer le CO₂ (dioxyde de Carbone). Ce dernier est ensuite analysé selon la référence mondiale : la norme ASTM D-6866, sous accréditation ISO 17025.

- Si le produit est issu totalement de la biomasse (100% biosourcé) le taux de Carbone 14 est égal à celui présent dans l'atmosphère.
- Si le produit est issu totalement d'une origine non renouvelable (100% fossile) - c'est notamment le cas du pétrole et de ses dérivés – le Carbone 14 sera totalement absent du produit.
- Pour un produit mixte, l'analyse permet de déterminer les pourcentages de carbone biosourcé et de carbone fossile.

2. ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

Les analyses du pourcentage d'eau et des éléments présents dans le produit (Carbone, Hydrogène, Oxygène, Azote et Souffre) viennent compléter le panel analytique, sous accréditation ISO 17025.

3. ATTESTATION DE CONTENU BIOSOURCÉ

SGS étudie les résultats des analyses et les compare aux éléments de la déclaration sous confidentialité.

Après avoir vérifié la teneur biosourcée et le pourcentage biosourcé du produit ou de chaque élément, SGS émet alors une attestation du contenu biosourcé du produit testé (produit formulé ou substance).

4. LABEL BIOSOURCÉ

L'attestation émise par SGS donne droit à l'apposition du logo indicateur, délivré par l'Association Chimie du Végétal (ACDV) :

30% 

CONTACT

Commercial : Matthieu LE BEURIER
t. 04 42 97 72 34
m. 06 25 12 31 35
f. 04 42 39 40 33
multilab.rouen@sgs.com
www.sgsgroup.fr